

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 9 mai 2023 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2023-003 pour :

- Autoriser que la marge avant du bâtiment principal soit de 6.22 m. Le règlement de zonage 330-2018 grille de zone H-16 prévoit que la marge avant minimum est de 7.5 m.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 35, rue des Colibris, Saint-Stanislas-de-Kostka
Lot no.: 6 397 033

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 22 avril 2023 au 6 mai 2023. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (21 avril 2023)

X

Éric Beaulieu

Directeur général et secrétaire trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le (date), en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (21 avril 2023).

X 

Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier